

BILAN DES ACTIONS PRÉVUES DANS LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2020

Mise à jour du Plan d'action 2019-2021

Rédaction
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Pour renseignements complémentaires :
Direction des ressources humaines
525, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : 418 649-2400

Table des matières

L'INTRODUCTION.....	4
LE PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS	4
LA MISSION	4
LA VISION	4
LES VALEURS.....	5
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET LES MANDATS.....	5
LA CLIENTÈLE	6
PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019-2020	7
BILAN DÉTAILLÉ DES MESURES PRISES AU COURS DE 2019-2020	8
MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2021.....	15
RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	26

L'INTRODUCTION

En juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la politique *À part entière* avec le souhait d'offrir une politique plus inclusive afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

La production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et d'un bilan de celui-ci répondent à l'obligation prévue à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1). Cet article prévoit que chaque ministère et organisme public comptant plus de 50 employés doit élaborer, adopter et rendre public un plan d'action dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le ou les secteurs d'activités relevant de ses attributions.

Le Plan d'action 2019-2021 à l'égard des personnes handicapées s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) en ce sens. Le présent document dresse le bilan de diverses mesures prises et actions réalisées par le MRIF pendant la première année d'effectivité du plan tout en assurant une mise à jour reflétant les recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) auxquelles le Ministère souscrit entièrement.

LE PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

LA MISSION

« Promouvoir et défendre les intérêts et les compétences du Québec sur le plan international, en s'assurant de la cohérence et de la pertinence de l'action gouvernementale »

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le MRIF est appelé à coordonner l'action diplomatique du gouvernement du Québec et celle de ses ministères et organismes sur la scène internationale.

La promotion et la défense des intérêts du Québec à l'étranger exigent une concertation étroite avec tous les partenaires gouvernementaux interpellés par les questions internationales.

LA VISION

« Une organisation performante au service des ambitions politiques et économiques du Québec »

ou Notre vision : une organisation moderne pour soutenir les ambitions internationales du Québec. Le Québec : fier et en affaires partout dans le monde !

Le développement du Québec et l'atteinte de résultats au bénéfice des citoyens demeurent le but ultime de l'action du MRIF qui s'inscrit dans la poursuite de l'objectif supérieur de l'État, de façon durable et intégrée. La notoriété et le positionnement du Québec à l'étranger constituent les fondements de la vision du MRIF.

LES VALEURS

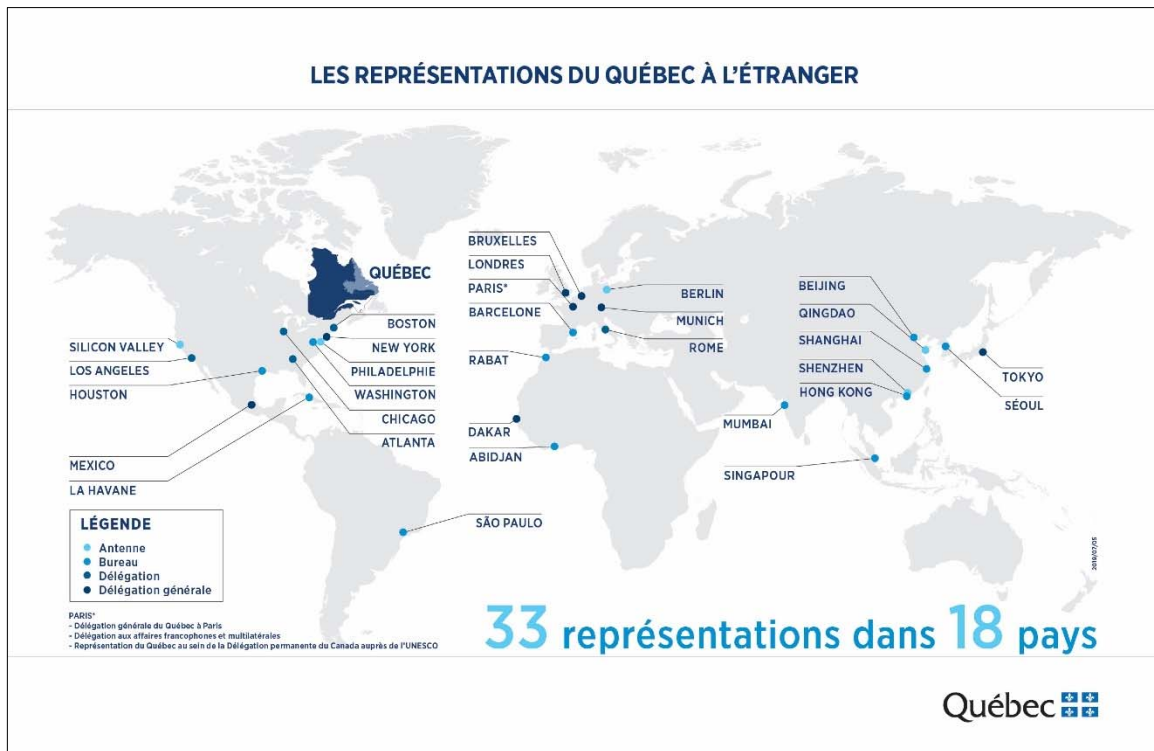
« Sens de l'État – Excellence – Solidarité »

Trois valeurs sont placées au premier plan de l'action du MRIF. Elles représentent les balises de l'organisation. Il y a d'abord le sens de l'État, dont la transparence qui est l'apanage d'une saine gestion des ressources mises à la disposition du secteur public. Il y a également l'excellence qui va de pair avec la rigueur, le professionnalisme et le niveau élevé de qualité des prestations. Il y a enfin la solidarité qui vise à assurer une action marquée par la cohésion, la collaboration et le partenariat.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET LES MANDATS

Le MRIF, dont le siège social est situé au 525, boulevard René-Lévesque Est, à Québec, est constitué du Bureau de la sous-ministre, du sous-ministériat aux Relations bilatérales, du sous-ministériat aux Relations Afrique, Francophonie et affaires multilatérales, du sous-ministériat aux Relations économiques et interministérielles, du sous-ministériat au Protocole et de la Direction générale des services à la gestion. Le MRIF compte également un bureau à Montréal, situé au 380, rue Saint-Antoine Ouest.

Outre son siège, le MRIF comprend 33 représentations réparties dans 18 pays.



Depuis sa création, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- assurer la représentation du Québec à l'étranger ;
- conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales ;
- établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales ;
- veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales ;
- veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux ;
- favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec ;
- élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, une politique en matière de relations internationales, la proposer au gouvernement et s'assurer de sa mise en œuvre.

En plus de remplir les fonctions de conseil, de représentation et de négociation, le Ministère coordonne l'organisation des missions gouvernementales à l'étranger, l'accueil de dignitaires étrangers ainsi que les activités de coopération découlant d'engagements internationaux. Il mène également des actions en matière de diplomatie d'influence et de diplomatie économique afin de faire avancer les intérêts et de favoriser la croissance des entreprises québécoises, de diversifier les marchés d'exportation et d'attirer les investissements et la main-d'œuvre dont le Québec a besoin. Enfin, il assume la responsabilité confiée à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie relativement à la solidarité internationale. Pour ce faire, il s'appuie notamment sur son réseau de représentations à l'étranger.

LA CLIENTÈLE

L'essentiel des activités du MRIF concerne le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs étrangers tels que les missions diplomatiques, les postes consulaires et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. D'autres s'adressent à des partenaires québécois, comme les organismes de coopération internationale. Des services sont enfin offerts aux citoyens, entreprises, institutions et organismes.

LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATION À RÉDUIRE LES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les plans d'action réalisés à ce jour ont permis d'exprimer la volonté du MRIF de faciliter l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées.

Le Ministère s'est engagé et poursuit son engagement à offrir aux personnes handicapées un accès à ses bureaux ainsi qu'aux ressources spécialisées et aux outils de communication adaptés à leurs besoins.

Il s'engage également à donner accès et à diffuser à tous les citoyens, incluant les personnes souffrant de handicaps, les services et les renseignements portant sur ses programmes et activités dans des modes adaptés aux besoins de la clientèle.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019-2020

Dans le cadre des actions prévues dans le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2021, le MRIF a pu réaliser plusieurs actions en 2019-2020, dont les suivantes :

- formation d'un groupe de travail et de consultation en matière de santé globale, dont l'un des mandats est notamment d'identifier des mesures visant à faciliter l'intégration des personnes handicapées ;
- diffusion de capsules d'information lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) et de la Journée internationale des personnes handicapées ;
- publication du Plan d'action 2019-2021 sur la page d'accueil de nouveaux employés sur l'intranet afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de l'existence du plan et des mesures qui en découlent lors de leur entrée en fonction ;
- formation d'une conseillère en gestion de la main-d'œuvre sur le PDEIPH et les actions qui peuvent être entreprises afin de faire la promotion de celui-ci auprès des gestionnaires ;
- poursuite de la campagne d'information sur la procédure d'évacuation d'urgence et vigie pour assurer le maintien du nombre requis d'accompagnateurs sur les étages afin qu'ils puissent venir en aide aux personnes handicapées, si une évacuation devait survenir ;
- effort continu de la Direction des communications et des affaires publiques afin de rendre accessible l'ensemble des documents disponibles tant sur l'intranet du Ministère que sur le site institutionnel en considérant les besoins des personnes atteintes d'un handicap ;
- même si aucune plainte n'a été reçue quant aux facilités d'accès, que ce soit pour le siège ou les représentations du Québec à l'étranger, poursuite de la réalisation des actions en tenant compte de la situation des citoyens et des personnes handicapées qui y travaillent ou qui souhaitent accéder aux services rendus ;
- sur le plan de la gestion des engagements au Programme des engagements gouvernementaux, le MRIF a coordonné la visite au Québec de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, M^{me} Catalina Devandas-Aguilar, en avril 2019. Le Ministère a notamment organisé une table ronde à laquelle ont participé des représentants des ministères et organismes concernés par la visite, la tenue de rencontres avec des organismes gouvernementaux québécois ainsi qu'une visite du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

BILAN DÉTAILLÉ DES MESURES PRISES AU COURS DE 2019-2020

En matière de « sensibilisation »				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Groupe de travail, plan d'action et activités de sensibilisation				
La connaissance du personnel du MRIF au vécu et à la réalité des personnes handicapées est limitée.	Poursuivre les actions du MRIF afin d'informer et sensibiliser son personnel et les organismes partenaires à la réalité des personnes handicapées.	Adoption et publication dans	Plan d'action adopté et publié	Réalisé
		Nombre d'activités de l'intranet du plan d'action sensibilisation à l'occasion de la SQPH	2 activités de sensibilisation (vidéo et jeu-questionnaire)	Réalisé
		Nombre de capsules d'information et de sensibilisation du personnel diffusées dans l'intranet	Deux capsules diffusées dans l'intranet, notamment lors de la SQPH et de la journée internationale, le 3 décembre	Réalisé

En matière « d'intégration »

Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Embauche et gestion des ressources humaines				
Au 1 ^{er} avril 2019, le degré de représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du MRIF était de 1,4 %, alors que la cible à atteindre est de 2 %.	Informer et promouvoir le PDEIPH auprès des gestionnaires.	Nombre d'actions de promotion réalisées	Au moins une action de promotion	En cours

Intégration à l'emploi

Les équipes de travail et les gestionnaires connaissent peu ou pas les ressources ainsi que les mesures qui pourraient être mises en place pour accueillir les personnes handicapées et favoriser leur intégration.	Accroître la connaissance des employés et des gestionnaires par rapport aux adaptations et accommodements possibles en lien avec l'arrivée d'une personne handicapée dans un milieu de travail.	Informé tous les nouveaux employés sur l'existence du Plan d'action ainsi que sur les mesures qui en découlent	Ajouter le lien dans la page d'accueil des nouveaux employés sur l'intranet	Réalisé
---	---	--	---	---------

En matière « d'accessibilité »

Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Accès aux lieux				
Les procédures d'urgence et d'évacuation de l'édifice du MRIF spécifiques aux personnes handicapées ne sont pas connues par tous les membres de l'équipe de secouristes.	Informer l'ensemble des membres des équipes de secouristes et des mesures d'urgence sur les procédures et le rôle de la personne accompagnatrice de personnes handicapées lors de l'évacuation.	Rencontre des équipes	Tous les membres rencontrés	Réalisé
	S'assurer de gérer le roulement de personnel chez les accompagnateurs afin d'assurer la présence de ceux-ci en tout temps.	Nombre d'accompagnateurs	1 accompagnateur par personne handicapée	Réalisé

En matière « d'autonomie »

Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Équipement et matériel				
L'accessibilité aux outils et à l'équipement utilisé dans les bureaux n'est pas toujours entièrement adaptée aux personnes handicapées.	Informar le personnel sur les mesures possibles et les aviser qu'ils peuvent communiquer avec la personne responsable de l'ergonomie afin que celle-ci puisse évaluer leurs besoins spécifiques et mettre en place des mesures, s'il y a lieu.	Information présente sur le site intranet du MRIF	Demande acheminée adéquatement, s'il y a lieu	Aucune demande reçue en 2019-2020
	Assurer la gestion et le suivi d'une demande spécifique d'adaptation d'une personne handicapée.	Nombre d'interventions réalisées	Au moins une intervention réalisée	Aucune demande d'intervention reçue en 2019-2020

En matière de « respect des droits »

Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Gestion des droits — Identification systématique des obstacles				
Les services du Ministère ne répondent pas toujours aux besoins des citoyens et des personnes handicapées qui travaillent au MRIF.	Tenir compte de la situation des citoyens qui utilisent les services du MRIF.	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues et traitées	Aucune plainte reçue pour 2019-2020
	Tenir compte de la situation des personnes handicapées qui travaillent aux MRIF.	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues et traitées	Aucune plainte reçue pour 2019-2020

En matière de « respect des engagements »

Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Gestion des engagements				
Le MRIF n'est pas suffisamment impliqué dans la réalisation du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) qui vise à favoriser la mise en œuvre de la politique <i>À part entière</i> .	Favoriser la réalisation de partenariats et l'échange d'expertise entre l'OPHQ et des organisations internationales gouvernementales, notamment l'Organisation des Nations unies.	Nombre de partenariats et d'échanges favorisés	Au moins un partenariat ou un échange	Réalisé

MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2021

En matière de « sensibilisation »					
Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéanciers	Responsables
Groupe de travail, plan d'action et activités de sensibilisation					
La connaissance du personnel du MRIF au vécu et à la réalité des personnes handicapées est parfois limitée.	Poursuivre les actions du MRIF afin d'informer et sensibiliser son personnel et les organismes partenaires à la réalité des personnes handicapées.	Adoption et diffusion dans l'intranet du Bilan des actions prises en 2019-2020 et de la mise à jour du Plan d'action 2019-2021	Mise à jour du Plan d'action adoptée et publiée	Février 2021	DRH
		Nombre d'activités de sensibilisation à l'occasion de la SQPH	Au moins une activité de sensibilisation	Annuellement	DRH, DCAP
		Nombre de capsules d'information et de sensibilisation du personnel diffusées dans l'intranet	Au moins deux capsules diffusées dans l'intranet, notamment lors de la SQPH et de la journée internationale, le 3 décembre	Annuellement (juin et décembre)	DRH, DCAP
		Réalisation de rencontres individuelles avec chaque personne handicapée au MRIF avec la coordonnatrice pour connaître	Rencontres réalisées (4) avec chaque personne handicapée dans le Ministère	Janvier 2021	DRH

		leurs besoins et commentaires et leur faire la proposition d'intégrer le comité de travail			
		Intégration d'au moins une personne handicapée au comité de travail	Invitation lancée afin qu'une personne handicapée puisse se joindre au groupe de travail	Janvier 2021	DRH
		Séance de travail avec l'OPHQ et le comité	Séance réalisée avant la production du bilan du Plan d'action pour l'année 2020-2021	Juin 2021	DRH

En matière « d'intégration »

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéanciers	Responsables
Embauche et gestion des ressources humaines					
<p>Au 1er avril 2019, le degré de représentativité des personnes handicapées au regard des effectifs réguliers du Ministère est en dessous de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité pour les personnes handicapées. Le Ministère doit donc consolider et même améliorer ses pratiques d'embauche de personnes handicapées.</p>	<p>Accroître la représentativité des personnes handicapées par l'entremise de mesures favorisant l'embauche et le maintien en emploi, notamment par la présentation prioritaire, au moment de la dotation, des candidatures de personnes handicapées qualifiées.</p>	<p>Nombre d'actions favorisant l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées au MRIF</p>	<p>Au moins une action favorisant l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées au MRIF</p>	<p>31 mars 2021</p>	<p>DRH</p>
	<p>Informer et promouvoir le PDHEIPH auprès des gestionnaires.</p>	<p>Nombre d'actions de promotion réalisées</p>	<p>Au moins une action de promotion</p>	<p>Mai 2021</p>	<p>DRH</p>

Intégration à l'emploi

Les gestionnaires et les nouveaux employés connaissent peu ou pas les ressources ainsi que les mesures qui pourraient être mises en place pour accueillir les personnes handicapées et favoriser leur intégration.	Accroître la connaissance des employés et des gestionnaires par rapport aux adaptations et accommodements possibles en lien avec l'arrivée d'une personne handicapée dans un milieu de travail.	Informar les nouveaux employés handicapés et leur gestionnaire à propos des adaptations et accommodements qui peuvent être réalisés pour faciliter leur intégration	Courriel aux personnes concernées lors de l'arrivée du nouvel employé	31 mars 2021	DRH
--	---	---	---	--------------	-----

En matière « d'accessibilité »

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéanciers	Responsables
Accès aux lieux					
Les procédures d'urgence et d'évacuation de l'édifice du MRIF spécifiques aux personnes handicapées ne sont pas toujours connues par les employés.	Informer l'ensemble des membres des équipes de secouristes et des mesures d'urgence sur les procédures et le rôle de la personne accompagnatrice de personnes handicapées lors de l'évacuation.	Rencontre des équipes	Tous les membres rencontrés	Annuellement	Direction de la gestion immobilière, patrimoine corporatif et de la sécurité (DGIPCS)
	S'assurer de gérer le roulement de personnel chez les accompagnateurs afin d'assurer la présence de ceux-ci en tout temps.	Nombre d'accompagnateurs	1 accompagnateur par personne handicapée	Annuellement	Direction de la gestion immobilière, patrimoine corporatif et de la sécurité (DGIPCS)

Accès à l'information

L'information, les documents Web et les services du MRIF ne sont pas tous adaptés et faciles d'accès aux citoyens et aux personnes handicapées qui travaillent au Ministère (art.26.5 de la Loi).	S'assurer de la conformité au standard sur l'accessibilité de toute l'information et de tous les documents Web (intranet et Internet).	Nombre de publications et de documents accessibles	Plan d'action effectué en vue de rendre accessibles 100 % des documents PDF téléchargeables, tant sur le site Internet du MRIF que sur l'intranet des employés	31 mars 2021	DCAP
			Plan d'action effectué en vue de rendre accessibles 100 % des documents Word, Excel et PowerPoint convertis en PDF tant sur le site Internet du MRIF que sur l'intranet des employés	31 Mars 2021	DCAP

En matière « d'autonomie »

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéanciers	Responsables
Équipement et matériel					
L'accessibilité aux outils et à l'équipement utilisé dans les bureaux n'est pas entièrement adaptée aux personnes handicapées.	Informer le personnel sur les mesures possibles et les aviser qu'ils peuvent communiquer avec la personne responsable de l'ergonomie afin que celle-ci puisse évaluer leurs besoins spécifiques et mettre en place des mesures, s'il y a lieu.	Information présente sur le site intranet du MRIF	Demande acheminée adéquatement, s'il y a lieu	En continu	DRH, DCAP
	Assurer la gestion et le suivi d'une demande spécifique d'adaptation d'une personne handicapée.	Nombre d'interventions réalisées	Au moins une intervention réalisée	En continu	DRH

Biens et services

<p>Les biens et les services acquis et loués ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité aux personnes handicapées (article 61.3 de la Loi).</p>	<p>Informers les responsables de l'approvisionnement et de la gestion immobilière sur l'approvisionnement accessible.</p>	<p>Séance d'information</p>	<p>Au moins 1 employé informé</p>	<p>mars 2021</p>	<p>DRH</p>
	<p>Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'achat et de la location des biens et des services.</p>	<p>Nombre de biens et de services répondant aux exigences de la Loi</p>	<p>100 % des biens et services respectent la Loi</p>	<p>mars 2021</p>	<p>DGIPCS et Direction des ressources financières, contractuelles et immobilières (DRFCI)</p>

En matière de « respect des droits »

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéanciers	Responsables
Gestion des droits — Identification systématique des obstacles					
Les services du Ministère ne répondent pas toujours aux besoins des citoyens et des personnes handicapées qui travaillent au MRIF.	Tenir compte de la situation des citoyens qui utilisent les services du MRIF.	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues et traitées	Annuellement	DRH, Secrétariat général, administration et performance (SGAP)
	Tenir compte de la situation des personnes handicapées qui travaillent aux MRIF.	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues et traitées	Annuellement	DRH

En matière de « respect des engagements »


Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéanciers	Responsables
Gestion des engagements					
Le MRIF n'est pas suffisamment impliqué dans la sensibilisation des participants aux discussions avec des organisations internationales aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées.	Favoriser la sensibilisation des organisations internationales face à la situation des personnes handicapées grâce à la création d'échanges avec l'OPHQ.	Nombre d'échanges favorisés entre l'OPHQ et une organisation internationale	Nombre d'échanges réalisés entre l'OPHQ et une organisation internationale	Mars 2021	Direction des organisations et des forums internationaux (DOFI) et l'OPHQ

RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E -20.1), le MRIF désigne la Direction des ressources humaines à titre de responsable des services et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Madame Cristyna Parent
Conseillère en développement organisationnel
Direction des ressources humaines
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9
Courriel : DRH@mri.gouv.qc.ca

La sous-ministre du MRIF, M^{me} Sylvie Barcelo, a approuvé la mise à jour du Plan d'action 2020-2021 ainsi que le Bilan 2019-2020 :

Signature :  _____

Date : 2021-03-01



*Relations
internationales
et Francophonie*

Québec 